

Le compteur LINKY, c'est parti !! Vous avez pu le voir dans les journaux locaux, l'entendre sur les radios locales et nationales !

**Le risque étant que certains personnages mal intentionnés pourraient se présenter comme des installateurs de compteurs.**

**Je voulais simplement vous informer que sur l'Yonne, nous verrons nos premiers compteurs LINKY en 2017 seulement.**

Pour vous éclairer sur cette démarche, voici le procédé qui sera utilisé pour sécuriser les interventions des techniciens :

- 1- Avant la pose, ERDF envoie un courrier aux clients dont le compteur va être remplacé pour les prévenir et les informer, **entre 45 et 30 jours avant le mois de pose**. Toutes les coordonnées du support client leur sont alors transmises.
- 2- L'entreprise de pose annonce son passage avant le remplacement des compteurs. Le délai et le mode de prévenance dépendent du caractère accessible ou non du compteur et de la typologie du client.
- 3- Le jour de la pose, le technicien remet au client une brochure sur le compteur qui en détaille le fonctionnement et précise les canaux d'accès pour toute information.